

---

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

---

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

**(B.P.U.)**

**Maître d'ouvrage :**

**Communauté de communes ARIZE - LEZE**

**Adresse :**

**Route de Foix  
09130 LE FOSSAT**

**Tel : 05 61 68 55 90**

**E-mail : [compta@arize-leze.fr](mailto:compta@arize-leze.fr)**

**Objet du marché :**

**Travaux de réhabilitation du pont des BORDES SUR ARIZE**

## SOMMAIRE

<b>100 - GENERALITES</b>	<b>4</b>
INSTALLATIONS DE CHANTIER ET DIVERS	4
PAQ - ETUDES D'EXECUTION	5
ECHAFAUDAGES ET OUVRAGES PROVISOIRES	6
SIGNALISATION DE CHANTIER	7
DEVEGETALISATION	7
GESTION DES DÉCHETS	8
DOSSIER DE RECOLEMENT / RAPPORT DE CHANTIER	8
<b>200 – TRAVAUX PRÉPARATOIRES</b>	<b>9</b>
GESTION DES RÉSEAUX	9
DÉPOSE ÉLÉMENTS DE SUPESTRUCTURE	10
RABOTAGE CHAUSSÉE	10
DECAISSEMENT	11
DÉMOLITION DE L'ÉLARGISSEMENT AVAL RIVE GAUCHE	11
HYDRODÉCAPAGE DES MAÇONNERIES	12
<b>300 – STRUCTURE</b>	<b>13</b>
REJOINTOIEMENT MAÇONNERIE	13
INJECTION DE FRACTURES	14
RECONSTITUTION MAÇONNERIE	14
BETON DE PROPRETÉ	15
POLYSTYRENE	15
ARASE SUR TYMPANS	15
COFFRAGE DALLE D'ÉLARGISSEMENT	16
COFFRAGE MATRICÉ	16
BETON DALLE D'ÉLARGISSEMENT	17
ACIERS DALLE D'ÉLARGISSEMENT	17
<b>400 – MISE HORS D'EAU DE L'OUVRAGE</b>	<b>18</b>
COMPLEXE D'ÉTANCHÉITÉ	18
RELEVÉ D'ÉTANCHÉITÉ	18
CANIVEAU ASPHALTE	19
TRANCHÉE DRAINANTE	19
BARBACANES	20
<b>500 – SUPERSTRUCTURE</b>	<b>21</b>
CONSTRUCTION MAÇONNERIES DE PIERRE	21
FOURNITURE ET TAILLE DE NOUVELLES PIERRES	21
BORDURE DE TROTTOIR EN PIERRE	22
RACCORDEMENT DES ABOUTS DE TROTTOIR	22
BETON POUR TROTTOIRS	22
FINITION DES TROTTOIRS EN BÉTON DÉSACTIVÉ	23
FOURREAUX Ø90MM	23
GNT 0/20	24
GRAVE BITUME 0/14	25
BETON BITUMINEUX 0/10	26
GARDE-CORPS ARCHITECTURAL TYPE VILLAGE	27
<b>600 – AUTRES TRAVAUX DIVERS</b>	<b>28</b>

---

CURAGE DES ATERRISSEMENTS AUTOUR DE LA PILE	28
ENLÈVEMENT DES EMBÂCLES	28
BATARDEAUX	28
CONFORTEMENT DE LA PILE	29
CONFORTEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT AVAL RIVE GAUCHE	29
Confortement de la berge aval RG – dalle poubelle	30

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
	<b>100 - GENERALITES</b>	
101	<p><b><u>INSTALLATIONS DE CHANTIER ET DIVERS</u></b></p> <p>Ce prix rémunère, forfaitairement les prestations définies à l'article 1.1 de l'annexe D du fascicule 65 A du C.C.T.G, au C.C.T.P. et au C.C.A.P, incluant l'amenée et le repliement de tout matériel destiné à l'exécution du chantier à l'exclusion des ouvrages provisoires.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réalisation d'un état des lieux avec huissiers avant et après les travaux,</li> <li>• l'établissement du projet des installations de chantier,</li> <li>• l'installation des bureaux et locaux pour le personnel et pour le maître d'œuvre,</li> <li>• l'installation et le gardiennage d'une zone de stockage des éléments à déposer et reposer,</li> <li>• la fermeture physique de la zone de chantier,</li> <li>• les frais de gardiennage des installations de chantier et de protection du chantier (tous les jours calendaires),</li> <li>• les équipements et toutes installations prévues par le plan d'hygiène et de sécurité ayant reçu l'accord du coordonnateur de santé et de sécurité, et des organismes habilités,</li> <li>• l'installation des matériels et des silos destinés aux magasins de stockage des produits, y compris la préparation des plates-formes supports,</li> <li>• les démarches et frais de branchement aux réseaux divers,</li> <li>• les frais d'assurance de l'entreprise contre les préjudices causés aux immeubles, aux personnes et aux usagers des voies publiques du fait des travaux,</li> <li>• le maintien en parfait état de propreté des abords du chantier et des engins amenés à stationner et à travailler sur les espaces publics,</li> <li>• les immobilisations éventuelles tant du matériel que du personnel et son remplacement nécessaire à la réparation de l'ouvrage,</li> <li>• le repli de toutes les installations en fin de chantier et la remise en état des lieux ainsi que transport, la mise à pied d'œuvre et l'installation du matériel ;</li> <li>• les opérations de repli du matériel,</li> <li>• le repli de toutes les installations en fin de chantier et la remise en état des lieux.</li> </ul> <p>Les installations de chantier achevées et le matériel de chantier amené à pied d'œuvre, une fraction égale aux deux tiers (2/3) sera réglée à l'entrepreneur.</p> <p>Le solde sera versé après le repliement de tous les matériels et installations, l'enlèvement des matériaux en excédent et la remise en état des lieux.</p> <p><i>LE FORFAIT est payé :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
1.2	<p><b><u>PAQ - ETUDES D'EXECUTION</u></b></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement les frais d'études inhérents aux prestations suivantes, conformément à l'article 1.2 de l'annexe D du fascicule 65A du CCTG et au CCTP :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• production des notices techniques des matériels utilisés,</li><li>• établissement de toutes les études nécessaires à la réalisation des travaux y compris les notes de calcul justificatives des ouvrages en phases provisoire et définitive,</li><li>• production des mémoires techniques relatifs aux méthodes d'exécution des travaux,</li><li>• réalisation et la fourniture du PAQ,</li><li>• réalisation des essais d'étude et de convenance des matériaux,</li><li>• suivi et interprétation des différentes phases de travaux,</li><li>• fourniture des plans et notes de calcul des ouvrages provisoires,</li><li>• fourniture des plans d'exécution et notes de calcul,</li><li>• l'établissement et la fourniture des documents de méthode,</li></ul> <p>Il comprend également tous les déplacements et relevés complémentaires nécessaires à la mise au point des études d'exécution.</p> <p>Ce forfait sera payé en une seule fois après remise de l'ensemble des documents.</p> <p><i>LE FORFAIT est payé :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
1.3	<p><b><u>ECHAFAUDAGES ET OUVRAGES PROVISOIRES</u></b></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement les prestations définies à l'article 1.4 de l'annexe 3 du fascicule 65A du C.C.T.G. et conformément au C.C.T.P.</p> <p>Il concerne notamment :</p> <p>la fourniture à pied d'œuvre, le montage, les déplacements éventuels et adaptations aux différentes phases des travaux et le repliement de tous les éléments nécessaires à la bonne exécution des travaux, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• accès à l'ensemble des parties de l'ouvrage faisant l'objet de travaux,</li><li>• l'amenée à pied d'œuvre, le montage, l'immobilisation, le démontage et le repliement,</li><li>• les adaptations en cours de chantier en fonction de la nature des travaux,</li><li>• la réception par un organisme habilité en matière de sécurité, ainsi que la mise à disposition au maître d'œuvre pour les contrôles extérieurs,</li><li>• les notices techniques, propositions et différentes pièces demandées à l'entrepreneur, notamment le PAQ et les procédures d'exécution,</li><li>• protections contre la pollution de l'environnement.</li></ul> <p>Ce forfait sera payé en deux fractions successives réparties comme suivent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 60 % après montage complet</li><li>• 40 % après repliement</li></ul> <p><i>LE FORFAIT est payé :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
1.4	<p><b><u>SIGNALISATION DE CHANTIER</u></b></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement, la fourniture, l'amenée, la mise en place, la fixation, l'exploitation, la surveillance, le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit y compris samedis, dimanches et jours fériés, et le repliement en fin de travaux des dispositifs de signalisation temporaire de chantier.</p> <p>Cela concerne notamment les panneaux de signalisation. Le Titulaire prendra à sa charge les mesures de maintien en bon état et de remplacement éventuel des dispositifs de signalisation.</p> <p><i>LE FORFAIT est payé :</i></p>	
1.5	<p><b><u>DEVEGETALISATION</u></b></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement tous les moyens à mettre en œuvre pour dévégétaliser l'ensemble de l'ouvrage et ses abords.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la fourniture des produits et matériels nécessaires,</li><li>• l'élimination de toute trace de végétation sur l'ouvrage,</li><li>• le débroussaillage des berges et des talus,</li><li>• l'emmenée en décharge agréée des résidus de végétation,</li><li>• toutes sujétions garantissant la stabilité de la maçonnerie lors de travaux.</li></ul> <p><i>LE FORFAIT est payé :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
1.6	<p><b><u>GESTION DES DÉCHETS</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au forfait, les frais dus à la gestion des déchets issus du site.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'établissement et la mise à jour d'un Schéma d'Organisation de Gestion et de Suivi des Déchets (SOGED),</li> <li>• le traitement et le tri des différents déchets de chantier,</li> <li>• la prise en compte du diagnostic métaux lourds fourni à la consultation (absence d'amiante mais <b>présence de plomb</b>)</li> <li>• le suivi de l'élimination des déchets,</li> <li>• les moyens et matériels nécessaires pour assurer les différents éléments de gestion des déchets,</li> <li>• Toutes les sujétions nécessaires au respect de la réglementation actuelle.</li> </ul> <p>La rémunération sera fonction du degré d'avancement du chantier.</p> <p><i>LE FORFAIT est payé :</i></p>	
1.7	<p><b><u>DOSSIER DE RECOLEMENT / RAPPORT DE CHANTIER</u></b></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement la remise en fin de chantier d'un dossier de récolement et rapport de chantier en trois (3) exemplaires plus un (1) support informatique (.DWG).</p> <p>Ce dossier précise toutes les modifications apportées au projet de base et leurs justifications. Il comportera tous les plans d'exécution au dernier indice, visés par le maître d'œuvre et conforme à l'exécution. Un reportage photographique phasé du chantier sera également réalisé par le Titulaire.</p> <p>Ce forfait sera payé à la remise du dossier complet.</p> <p><i>Le FORFAIT est payé :</i></p>	



N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
	<b>200 – TRAVAUX PRÉPARATOIRES</b>	
<b>201</b>	<p><b><u>GESTION DES RÉSEAUX</u></b></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement le dévoiement et la gestion des réseaux existants à proximité ou dans l'ouvrage ainsi que la pose des nouveaux fourreaux jusqu'aux chambres.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'établissement d'une déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT) adressée aux gestionnaires des réseaux,</li> <li>• l'éventuel dévoiement du réseau d'eaux pluviales aérien pour permettre la réalisation de la nouvelle dalle.</li> <li>• l'enlèvement des vestiges de l'ancien réseau d'éclairage du pont (anciens spots, câbles, gaines...) selon prescriptions de la maîtrise d'oeuvre.</li> <li>• La prise en compte d'éventuel réseaux non répertoriés dans le corps de l'ouvrage.</li> <li>• La prise en compte des réseaux dévoyés par les concessionnaires (eau, Télécom),</li> <li>• La pose des nouveaux fourreaux dans le trottoir et leur amené jusqu'aux chambres de part et d'autre du pont (y compris tranchée),</li> <li>• La réduction au niveau de l'exutoire et l'accompagnement du pluvial jusqu'en pied du mur de soutènement rive gauche.</li> </ul> <p><i>LE FORFAIT est payé :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
2.2	<p><b><u>DÉPOSE ÉLÉMENTS DE SUPESTRUCTURE</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire tous les moyens et matériels nécessaires à la dépose soignée des garde-corps existant ainsi que les pierres de plinthe constituant les bordures de trottoir et support des montants des garde-corps. Il comprend également la dépose des parapets de raccordement aux abouts sur la longueur nécessaire.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les sciages éventuels,</li><li>• La prise en compte du plomb dans les peintures des garde-corps,</li><li>• La dépose soignée des pierres sans altérer la maçonnerie des tympans,</li><li>• Le chargement et l'évacuation des matériaux selon les prescriptions de la Maitrise d'oeuvre.</li><li>• et toutes sujétions pour éviter la désorganisation des ouvrages en place.</li></ul> <p><i>Le METRE LINEAIRE est payé :</i></p>	
2.3	<p><b><u>RABOTAGE CHAUSSÉE</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré de matériau tous les moyens et matériels nécessaires à la démolition du revêtement de chaussée sur une épaisseur de 10 centimètres sur toute l'emprise du chantier.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le sciage du revêtement,</li><li>• La démolition mécanique du revêtement,</li><li>• Le décaissement superficiel du remblai,</li><li>• Le chargement et l'évacuation des produits de démolition.</li><li>• et toutes sujétions pour éviter la désorganisation des maçonneries en place.</li></ul> <p><i>Le METRE CARRE est payé :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
<b>2.4</b>	<p><b><u>DECAISSEMENT</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube de matériau en place tous les moyens et matériels nécessaires au décaissement supplémentaire de la chaussée après rabotage.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la mise à pied d'œuvre du matériel d'exécution,</li><li>• le sciage et la démolition de la chaussée,</li><li>• les terrassements aux cotes strictement nécessaires, quelle que soit la nature des terrains rencontrés,</li><li>• le tri des matériaux excavés,</li><li>• le chargement et l'évacuation en décharge des matériaux non récupérables,</li><li>• toutes les précautions nécessaires au maintien de la structure existante en l'état,</li><li>• toutes sujétions.</li></ul> <p><i>LE METRE CUBE est payé :</i></p>	
<b>2.5</b>	<p><b><u>DÉMOLITION DE L'ELARGISSEMENT AVAL RIVE GAUCHE</u></b></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement la dépose de l'élargissement métallique existant côté aval rive gauche conformément au C.C.T.P.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le découpage en tronçons et la dépose du parapet d'about,</li><li>• la démolition du trottoir,</li><li>• la dépose des coffrages et la structure métallique tout en tenant compte du diagnostic métaux lourds (présence de plomb),</li><li>• l'élimination de tout vestige au sein de la maçonnerie ou du remblai,</li><li>• le tri et l'évacuation des produits de démolition,</li><li>• toutes sujétions garantissant la stabilité des parties d'ouvrage conservées.</li></ul> <p><i>LE FORFAIT est payé :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
2.6	<p><b>HYDRODÉCAPAGE DES MAÇONNERIES</b></p> <p>Ce prix rémunère au forfait tous les moyens nécessaires au décapage et nettoyage de l'ensemble des maçonneries de l'ouvrage et ses abords immédiat. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la réalisation du décapage au jet d'eau sous pression.</li><li>• la protection de la rivière,</li><li>• l'enlèvement et l'évacuation des produits et résidus de décapage</li><li>• toutes sujétions de matériel et de main d'œuvre.</li></ul> <p><i>Le FORFAIT est payé :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
	<b>300 – STRUCTURE</b>	
301	<p><b><u>REJOINTOIEMENT MAÇONNERIE</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré de parement la fourniture et la mise en œuvre de tous les moyens, matériaux et produits nécessaires au rejointoiement dans les règles de l'art ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de l'intégralité des maçonneries constitutives des tympans, voûtes et parapets conservés.</li> </ul> <p>Les mortiers utilisés seront conformes aux spécifications du C.C.T.P.</p> <p>Il rémunère notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nettoyage complémentaire des parements au jet d'air sous pression.</li> <li>• le dégarnissage des joints,</li> <li>• le lavage à l'eau sous pression,</li> <li>• la fourniture du mortier de rejointoiement,</li> <li>• le rejointoiement des maçonneries,</li> <li>• l'élimination des salissures des parements après traitement,</li> <li>• toutes sujétions d'exécution.</li> </ul> <p>La protection de la rivière, l'enlèvement et l'évacuation des produits et résidus de décapage et toutes sujétions de matériel et de main d'œuvre seront également compris dans ce prix en complément du prix 103.</p> <p><i>LE METRE CARRE de parement rejointoyé est payé :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
<b>3.2</b>	<p><b><u>INJECTION DE FRACTURES</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, le colmatage puis l'injection des fractures présentes au sein des tympans et des murs des culées tel que décrit dans le C.C.T.P.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le dégarnissage et nettoyage de la fracture,</li><li>• le calfeutrement au mortier,</li><li>• la mise en place des canules et évents,</li><li>• la fourniture et la préparation du coulis,</li><li>• le remplissage de la fracture par injection du coulis,</li><li>• le cachetage des canules,</li><li>• l'élimination des salissures des parements après traitement,</li><li>• toutes sujétions d'exécution.</li></ul> <p><i>LE METRE LINEAIRE est payé :</i></p>	
<b>3.3</b>	<p><b><u>RECONSTITUTION MAÇONNERIE</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au décimètre cube de pierre reconstituée la fourniture et la mise en œuvre de tous les moyens, matériaux et produits nécessaires à la reconstitution de pierres de taille altérées de l'avant-bec notamment, conformément au C.C.T.P.</p> <p>Il rémunère notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la préparation des surfaces,</li><li>• la fourniture et la mise en œuvre des couches d'accrochage,</li><li>• les ancrages dans la pierre,</li><li>• la fourniture et la mise en œuvre du matériau de remplacement à la teinte adaptée,</li><li>• le nettoyage des surfaces après exécution</li><li>• toutes sujétions d'exécution.</li></ul> <p><i>LE DECIMETRE CUBE est payé :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
3.4	<p><b><u>BETON DE PROPRETÉ</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré, les prestations définies à l'article 1.5.1 de l'annexe D du fascicule 65A du C.C.T.G. et mesurées conformément aux indications de l'article 2.1 de la même annexe.</p> <p>Il s'applique au béton nécessaire pour la réalisation d'un béton de propreté d'une épaisseur moyenne de dix (10) centimètres sous la dalle d'élargissement.</p> <p><i>LE METRE CARRE est payé :</i></p>	
3.5	<p><b><u>POLYSTYRENE</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la mise en place des panneaux de polystyrène entre la structure béton de l'élargissement et la maçonnerie constitutive du tympan et des clefs de voûte.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la fourniture des panneaux de polystyrène,</li><li>• la découpe, collage et mise en place des panneaux,</li><li>• toute sujétion.</li></ul> <p><i>LE METRE CARRE est payé :</i></p>	
3.6	<p><b><u>ARASE SUR TYMPANS</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la mise en œuvre de tous les moyens et matériaux nécessaires à la réalisation des arases sur les tympans.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La reprise à l'aide d'un mortier adapté de la tête des murs tympans amont et aval permettant de réaliser une arase sur une épaisseur de 5 cm.</li></ul> <p><i>LE METRE LINEAIRE est payé :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
<b>3.7</b>	<p><b><u>COFFRAGE DALLE D'ÉLARGISSEMENT</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré, les prestations définies à l'article 63 du fascicule 65 du C.C.T.G.</p> <p>Il s'applique aux coffrages soignés nécessaires pour la réalisation de la dalle générale d'élargissement en béton armé (y compris bordures et bèches d'about) conformément au C.C.T.P.</p> <p>La surface prise en compte correspond à la surface de parement vue à la fin du chantier. Le coffrage d'éventuelles dalles préfabriquées ne sera pas pris en compte.</p> <p><i>LE METRE CARRE de coffrage plan soigné est payé :</i></p>	
<b>3.8</b>	<p><b><u>COFFRAGE MATRICÉ</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré, les prestations définies à l'article 63 du fascicule 65 du C.C.T.G.</p> <p>Il s'applique aux coffrages matricés nécessaires pour la réalisation des joues de la dalle générale d'élargissement en béton armé conformément aux plans.</p> <p>Le style de matrice sera défini en phase de préparation du chantier.</p> <p><i>LE METRE CARRE de coffrage matricé est payé :</i></p>	



N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
3.9	<p><b><u>BETON DALLE D'ÉLARGISSEMENT</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube, les prestations définies au chapitre 8 du fascicule 65 du C.C.T.G.</p> <p>Il s'applique au béton C30/37, conforme aux spécifications de la norme NF EN 206-1, nécessaire pour le bétonnage de la dalle générale d'élargissement sur l'ouvrage.</p> <p>Le prix comprend également le réglage des surfaces non coffrées et la cure du béton.</p> <p><i>LE METRE CUBE de béton C30/37 est payé :</i></p>	
3.10	<p><b><u>ACIERS DALLE D'ÉLARGISSEMENT</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au kilogramme, les prestations définies au chapitre 7 du fascicule 65 du C.C.T.G.</p> <p>Il s'applique aux armatures à haute adhérence de la nuance FeE400 et 500, aux ronds lisses de la nuance FeE235, utilisés pour armer le béton constitutif de la dalle générale en béton armé.</p> <p><i>LE KILOGRAMME d'acier est payé :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
	<b>400 – MISE HORS D'EAU DE L'OUVRAGE</b>	
401	<p><b><u>COMPLEXE D'ÉTANCHÉITÉ</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré, sans tenir compte des relevés, la réalisation de la chape d'étanchéité sur toute la surface de l'ouvrage à traiter par feuilles préfabriquées ou similaires conformément aux plans fournis.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation,</li> <li>• la fourniture, l'aménée et la mise en œuvre d'une couche primaire d'accrochage,</li> <li>• la fourniture, l'aménée et le collage de l'étanchéité au support, les différents raccords entre feuilles (la liaison des lés),</li> <li>• la fourniture, l'aménée et la mise en œuvre des consommables requis,</li> <li>• toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre dues à l'exécution de ces travaux et à la garantie du résultat.</li> </ul> <p><i>LE METRE CARRE est payé :</i></p>	
4.2	<p><b><u>RELEVE D'ETANCHEITÉ</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, les fournitures et les moyens nécessaires à l'exécution des relevés de l'étanchéité par géomembrane sur l'ouvrage.</p> <p>Cela comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture des solins et leurs moyens de fixations,</li> <li>• l'exécution des relevés en pied de parapet et sur le chanfrein de l'élargissement,</li> <li>• la mise en place des solins,</li> <li>• la fourniture et la mise en place du mastic d'étanchéité en partie supérieure des solins,</li> <li>• les adaptations nécessaires à la continuité au niveau du raccordement entre le parapet et l'élargissement,</li> <li>• toutes sujétions.</li> </ul> <p><i>LE METRE LINEAIRE est payé :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
4.3	<p><b><u>CANIVEAU ASPHALTE</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation des caniveaux fil d'eau en asphalte porphyré. Il comprend notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la fourniture et mise en œuvre de l'asphalte porphyré;</li><li>• le profilage permettant les évacuations.</li></ul> <p><i>LE METRE LINEAIRE est payé :</i></p>	
4.4	<p><b><u>TRANCHÉE DRAINANTE</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire de tranchée, la fourniture et la mise en œuvre de tous les moyens, matériaux et produits nécessaires pour la réalisation des tranchées drainantes au niveau de la culée C0 et de la culée C2, conformément au C.C.T.P.</p> <p>Il rémunère notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• l'exécution des fouilles,</li><li>• la fourniture et la mise en œuvre d'un béton de forme,</li><li>• la fourniture et la mise en œuvre d'un géotextile anti-contaminant,</li><li>• la fourniture et la mise en œuvre du drain PVC Ø 150 mm,</li><li>• la fourniture et la mise en œuvre de matériaux drainants,</li><li>• les sujétions de rabattement de l'étanchéité dans les tranchées,</li></ul> <p>y compris les exutoires des drains dans la maçonnerie :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le tuyau PVC et sa mise en œuvre( forages et scellements dans la maçonnerie),</li><li>• le raccordement avec le drain,</li><li>• la grille de protection,</li><li>• toutes sujétions d'exécution.</li></ul> <p><i>LE METRE LINÉAIRE de tranchée drainante est payé :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
4.5	<p><b><u>BARBACANES</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la mise en place de barbacanes crépinées dans les voûtes et les murs en retour.</p> <p>Il rémunère notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les forages à travers la maçonnerie,</li><li>• la fourniture et la pose du tuyau PVC Ø 60 mm et de la chaussette géotextile,</li><li>• le scellement des barbacanes,</li><li>• toutes sujétions d'exécution.</li></ul> <p><i>Le METRE LINEAIRE est payé :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
	<b>500 – SUPERSTRUCTURE</b>	
501	<p><b><u>CONSTRUCTION MACONNERIES DE PIERRE</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en œuvre de tous les moyens et matériaux nécessaires à la construction des parties de tympan amont et du mur amont rive droite conformément au C.C.T.P.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la préparation de la maçonnerie existante,</li> <li>• la dépose et réutilisation des pierres existantes,</li> <li>• les découpes éventuelles,</li> <li>• la pose, le calage et le scellement au mortier,</li> <li>• l'arase supérieure,</li> <li>• le couronnement en pierre ou en brique selon zone,</li> <li>• la réalisation complète des joints,</li> <li>• le nettoyage des pierres après exécution,</li> <li>• toute sujétion d'adaptation à la maçonnerie adjacente,</li> <li>• la réalisation de forages et scellements d'ancrages pour la liasonner la maçonnerie rapportée à l'ouvrage existant,</li> <li>• toutes sujétions.</li> </ul> <p><i>LE METRE CUBE de maçonnerie reconstruite est payé :</i></p>	
5.2	<p><b><u>FOURNITURE ET TAILLE DE NOUVELLES PIERRES</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture de nouvelles pierres identiques à celles existantes pour permettre la reconstruction.</p> <p>Il comprend également les découpes éventuelles.</p> <p><i>LE METRE CUBE de maçonnerie reconstruite est payé :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
<b>5.3</b>	<b><u>BORDURE DE TROTTOIR EN PIERRE</u></b>  Ce prix rémunère, au mètre linéaire, l'ensemble des fournitures, la pose des bordures en pierre granit de type T2 et la mise en œuvre d'un épaulement en béton.  Il comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>• Le nivellement,</li><li>• Les découpes,</li><li>• Le mortier de calage,</li><li>• La fourniture et la mise en œuvre de béton C20/25 pour la réalisation d'un épaulement,</li><li>• Toutes sujétions.</li></ul> <i>LE METRE LINEAIRE est payé:</i>	
<b>5.4</b>	<b><u>RACCORDEMENT DES ABOUTS DE TROTTOIR</u></b>  Ce prix rémunère à l'unité toutes les adaptations nécessaires pour le bon raccordement des nouveaux trottoirs avec les trottoirs actuels selon discussion et prescription de la maîtrise d'œuvre sur site.  <i>L'UNITE est payée :</i>	
<b>5.5</b>	<b><u>BETON POUR TROTTOIRS</u></b>  Ce prix rémunère au mètre cube en place, les prestations définies au chapitre 8 du fascicule 65 du C.C.T.G. Il rémunère la fourniture et la mise en œuvre de tous les moyens et matériels nécessaires au remplissage des trottoirs en béton C25/30.  Il s'applique au béton C25/30 constitutif du corps de trottoir mis en œuvre sur 15 cm d'épaisseur en moyenne.  Ce béton devra permettre une finition désactivé identique à celle présente dans le reste du village.  <i>LE METRE CUBE de béton est payé :</i>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
<p><b>5.6</b></p>	<p><b><u>FINITION DES TROTTOIRS EN BÉTON DÉSACTIVÉ</u></b></p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réalisation d'une chape de finition de béton désactivé EN206 - C25/30 - XF2 - G2 - S3 - CI 0,40 (granulat identique au reste du village),</li> <li>• la confection de joints de dilatation ouverts</li> <li>• le talochage</li> <li>• la fourniture et mise en œuvre du produit de désactivation</li> <li>• le nettoyage à l'eau à haute pression</li> <li>• la protection pendant le séchage par clôture ou grillage plastifié</li> <li>• la protection des abords (garde-corps, mobilier urbain, candélabres, etc...</li> <li>• toutes fournitures et sujétion</li> </ul> <p><i>LE METRE CARRE de trottoir est payé :</i></p>	
<p><b>5.7</b></p>	<p><b><u>FOURREAUX Ø90MM</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose de fourreaux de réservation en gaine TPC intégrés dans les trottoirs (pris dans le béton désactivé), et de diamètre 90 mm.</p> <p>Il rémunère notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la fourniture et la pose des fourreaux (3 pour le trottoir aval),</li> <li>• l'aiguillage par furetage des fourreaux,</li> <li>• toute sujétion nécessaire à la protection des fourreaux lors de la mise en place du béton désactivé,</li> <li>• l'obturation des fourreaux.</li> </ul> <p><i>LE METRE LINEAIRE est payé :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
5.8	<p><b><u>GNT 0/20</u></b></p> <p>Ce prix rémunère à la tonne les fournitures et moyens nécessaires à la mise en œuvre de GNT en remblaiement sur l'ouvrage ou comme couche de forme sous la dalle d'élargissement, conformément au C.C.T.P et aux plans.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la fourniture des matériaux,</li><li>• le chargement et le transport,</li><li>• la fourniture et le transport de l'eau ainsi que l'arrosage,</li><li>• le compactage soigné des couches successives de remblais,</li><li>• l'arase soignée pour recevoir l'étanchéité,</li><li>• toutes sujétions.</li></ul> <p><i>LA TONNE est payée :</i></p>	



N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
5.9	<p><b><u>GRAVE BITUME 0/14</u></b></p> <p>Ce prix rémunère à la tonne, la mise en œuvre de grave bitume 0/14 pour la réalisation de la couche de base de la chaussée aux extrémités de la dalle d'élargissement conformément au C.C.T.P et aux plans. Son épaisseur est de 20 cm en moyenne.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la fourniture et la mise en œuvre d'une couche d'accrochage ou d'une couche d'imprégnation sur la grave-ciment ou autre type de remblai,</li><li>• la fourniture et l'élaboration des divers constituants,</li><li>• la fabrication en centrale,</li><li>• tous les transports, quels qu'ils soient, des divers constituants ou du produit fini,</li><li>• le nettoyage du support (balayage),</li><li>• la mise en place des dispositifs de guidage et de repérage,</li><li>• les planches de vérification et d'essais de compactage,</li><li>• le répandage, le réglage et le compactage,</li><li>• la fourniture de la couche d'accrochage et le répandage du liant en cas de nécessité.</li></ul> <p>Les quantités à prendre en compte seront celles résultant de la totalisation des doubles bons de pesée remis au représentant du Maître d'œuvre sur les lieux de mise en œuvre à l'exclusion des quantités de matériaux refusés pour non-respect par l'entrepreneur des clauses contractuelles.</p> <p>Ce prix tient compte de tout éventuel fractionnement de la mise en œuvre.</p> <p><i>LA TONNE est payée :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
5.10	<p><b><u>BETON BITUMINEUX 0/10</u></b></p> <p>Ce prix rémunère à la tonne, la fourniture et la mise en place de la couche de roulement en BBSG 0/10 de classe 2, sur une épaisseur minimale compactée de sept (7) centimètres.</p> <p>Il rémunère notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• l'étude de la formulation,</li><li>• tous les frais de fourniture et de stockage des constituants,</li><li>• les frais de fabrication,</li><li>• le chargement et le pesage des camions de transport,</li><li>• le transport et le déchargement sur chantier du béton bitumineux,</li><li>• la mise en place des dispositifs de guidage et de repérage,</li><li>• les planches de vérification et d'essais de compactage,</li><li>• le réglage et le compactage,</li><li>• la fourniture de la couche d'accrochage et le répandage du liant.</li></ul> <p>Les quantités à prendre en compte seront prises égales à celles résultant de la totalisation des doubles bons de pesée remis au représentant du Maître d'œuvre sur les lieux de mise en œuvre, à l'exclusion des quantités de matériaux refusés pour non-respect par l'entrepreneur des clauses contractuelles.</p> <p>Ce prix tient compte de tout éventuel fractionnement de la mise en œuvre.</p> <p><i>LA TONNE est payée :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
5.11	<p><b>GARDE-CORPS ARCHITECTURAL TYPE VILLAGE</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture, la pose, la fixation et le réglage d'un garde-corps neuf de type Village, thermolaqués et peint (RAL à définir en phase exécution) conformément au C.C.T.P. et plans annexés.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la fourniture du garde-corps adapté à l'ouvrage en ce qui concerne le pas des montants, les platines de fixations, le manchonnage des éléments linéaires,</li><li>• le réglage en plan et en altitude du profil de la main courante et de la lisse inférieure,</li><li>• la fixation sur la longrine de rive par l'intermédiaire de platines,</li><li>• Le façonnage des abouts,</li><li>• Toutes sujétions liées à l'adaptation aux raccordement et précautions à prendre pour limiter les risques de dégradation du support.</li></ul> <p>La quantité réglée est le linéaire de garde-corps mesuré sur la lisse supérieure.</p> <p><i>Le METRE LINEAIRE est payé :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
	<b>600 – AUTRES TRAVAUX DIVERS</b>	
<b>601</b>	<p><b><u>CURAGE DES ATTERISSEMENTS AUTOUR DE LA PILE</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube tous les moyens nécessaires au curage des sédiments et matériaux accumulés à l'aval de la pile. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les accès au cours d'eau jusqu'à la pile,</li> <li>• Le curage et le chargement des matériaux,</li> <li>• l'enlèvement et l'évacuation des matériaux,</li> <li>• toutes sujétions de matériel et de main d'œuvre.</li> </ul> <p><i>Le METRE CUBE est payé :</i></p>	
<b>6.2</b>	<p><b><u>ENLÈVEMENT DES EMBÂCLES</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au forfait la dépose et l'évacuation des embâcles amoncelés contre la pile côté amont.</p> <p><i>LE FORFAIT est payé :</i></p>	
<b>6.3</b>	<p><b><u>BATARDEAUX</u></b></p> <p>Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un batardeau permettant de réaliser les travaux de confortement des ouvrages. 2 batardeaux seront nécessaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autour de la pile centrale,</li> <li>- Contre le mur de soutènement aval rive gauche.</li> </ul> <p>Ces batardeaux pourront être réalisés avec l'aide des matériaux accumulés à l'aval de la pile.</p> <p><i>L'UNITE est payée :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
<b>6.4</b>	<p><b><u>CONFORTEMENT DE LA PILE</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au forfait, le confortement du socle de fondation de la pile centrale tel que décrit dans le C.C.T.P. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La purge des bétons et bois altérés et le nettoyage,</li><li>• Le scellement d'épingle de liaison pour ancrage d'une nouvelle armature,</li><li>• La reconstitution d'une armature de peau,</li><li>• Le coffrage,</li><li>• Le bétonnage à l'aide d'un béton C30/37 XF4,</li><li>• Le nettoyage,</li><li>• toutes sujétions d'exécution liées à la préservation du cours d'eau.</li></ul> <p><i>LE FORFAIT est payé :</i></p>	
<b>6.5</b>	<p><b><u>CONFORTEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT AVAL RIVE GAUCHE</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au forfait, le confortement du mur maçonné sous l'exutoire du pluvial tel que décrit dans le C.C.T.P. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La purge des maçonneries et bois altérés et le nettoyage,</li><li>• Le scellement d'épingle de liaison pour ancrage de la nouvelle maçonnerie,</li><li>• La fourniture de moellons de pierre identiques à l'existant,</li><li>• La construction d'un mur de pierre ancré à l'existant et fondé sur une longrine béton,</li><li>• Le nettoyage,</li><li>• toutes sujétions d'exécution liées à la préservation du cours d'eau.</li></ul> <p><i>LE FORFAIT est payé :</i></p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application en toutes lettres ( hors taxes )	Prix H.T. (en chiffres)
6.6	<p><b><u>CONFORTEMENT DE LA BERGE AVAL RG – DALLE POUBELLE</u></b></p> <p>Ce prix rémunère au forfait, le confortement de la berge aval rive gauche tel que décrit dans le C.C.T.P. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La dévégétalisation de la berge,</li><li>• L'élagage des arbres,</li><li>• Le reprofilage du talus,</li><li>• La création d'une descente d'eau en écaille entre l'avaloir de chaussée et l'arize (environ 15ml),</li><li>• La mise en place de bois pour création de deux redans Ø20cm sous la dalle poubelle,</li><li>• Le comblement de l'affouillement sous la dalle en béton,</li><li>• La mise en place de terre végétale et semence.</li><li>• toutes sujétions d'exécution liées à la préservation du cours d'eau.</li></ul> <p><i>LE FORFAIT est payé :</i></p>	